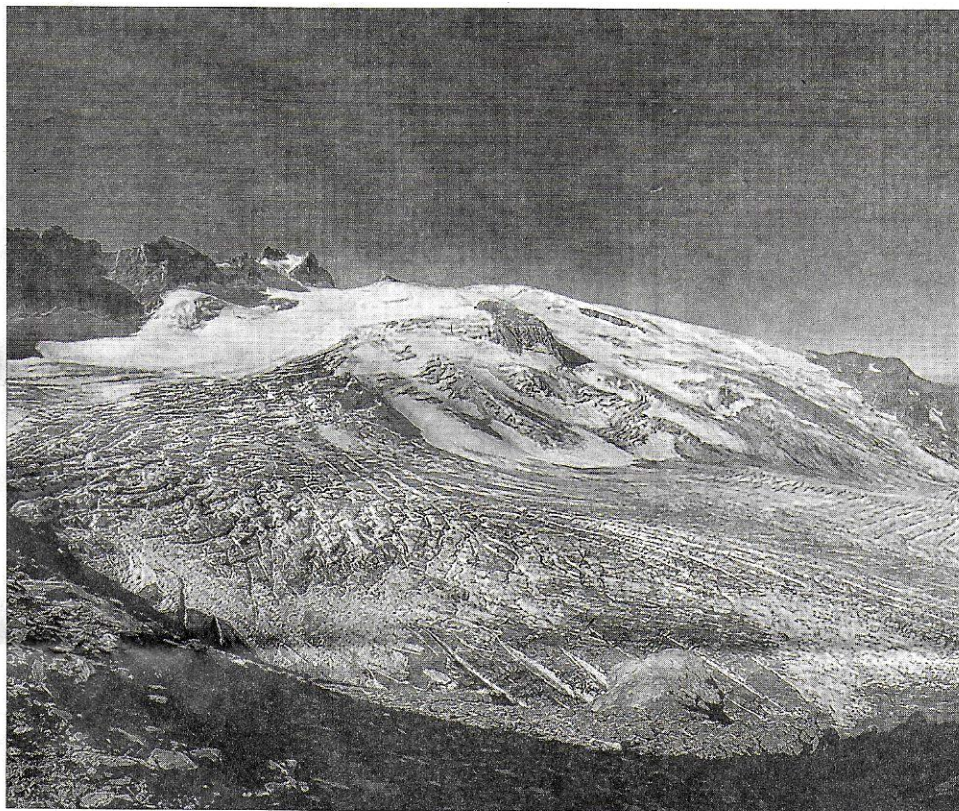


Les défenseurs de la nature sont inquiets

Les défenseurs de la nature sont inquiets. Presque chafouins. L'aménagement du Briançonnais tel qu'il se dessine à horizon 2030 ne leur convient pas vraiment. Dix associations viennent de co-signer un communiqué dans lequel elles réclament des "propositions concrètes et scientifiquement établies de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel (faune, flore, écosystèmes, géologie...) du Briançonnais". Ce n'est pas la première fois que ces inquiétudes sont étalées au grand jour. Déjà, en mars 2016, elles avaient exprimé leurs craintes concernant "la préservation du patrimoine naturel et des espaces agricoles dans le Briançonnais. De nombreux projets d'extension de l'urbanisation touristique et des domaines skiables menacent gravement ce patrimoine naturel, biologique, géologique et paysager".



L'aménagement du Dôme de la Lauze au Pays de la Meije (restaurant et téléporté) ne fait pas l'unanimité.

Photo Archives Le DL/Virgile

Moyen de pression pendant l'enquête publique

Pourtant associées aux discussions dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot), ces dix associations ne se sentent, visiblement, pas suffisamment écoutées par les décideurs locaux. Et, dans le cas présent, pas suffisamment prises en considération par les élus de la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) chargés de mener à bien ce plan stratégique de développement pour les 15 années qui viennent.

« J'ai l'impression que certains sont un peu radicaux dans leurs attitudes », avait regretté le président de la CCB et président du Scot, Gérard Fromm, en mars 2016, lors du précédent manifeste rédigé par le col-

lectif associatif. Il ne semble guère avoir changé de point de vue aujourd'hui. Et tient à répondre point par point aux récriminations [lire ci-dessous].

"Une caricature de l'irresponsabilité des promoteurs"

Pendant ce temps-là, les associations, elles, continuent d'exprimer publiquement leurs doutes sur le bien-fondé de ce projet. Histoire de mettre la pression sur l'opinion en pleine enquête publique (lire ci-contre). « Le Scot adopté par les élus de la CCB ne répond pas aux exigences d'un développement durable pourtant affiché comme objectif. L'extension prévisionnelle de l'urbanisation est

très fortement surestimée et doit être très sensiblement réduite (elle consomme plus de 15 % des surfaces disponibles pour l'agriculture). Nous confirmons notre opposition la plus forte à l'artificialisation par des équipements touristiques d'espaces actuellement non aménagés ; c'est en particulier le cas pour l'aménagement d'un restaurant sur le Dôme de la Lauze (à La Grave) et pour les projets concernant le Vallon de la Vachette et la liaison Cesana-Rocher de l'Aigle à Val-des-Prés et Montgenèvre. Aussi, le projet d'urbanisation à vocation touristique du site de l'Aravet à La Salle les Alpes, présenté comme une adaptation au changement climatique, est une caricature de l'irresponsabilité en la matière, des

promoteurs du développement touristique hivernal à long terme. En matière de déplacement, le projet de Scot privilégie indiscutablement le "tout voiture individuelle". Il aurait dû insister sur la nécessité de maintenir la liaison ferroviaire de la vallée de la Durance. Le Scot ignore totalement les dispositifs à mettre en place pour poursuivre des objectifs satisfaisants en matière de réduction et de gestion des déchets. La multiplication des barrages (hydroélectriques), retenues (collinaires) et prélèvements que le projet de Scot ne limite pas, mais encourage sur les cours d'eau conduira inévitablement à une dégradation des rivières et torrents concernés ».

Y.G.

L'INFO EN +

L'ENQUÊTE PUBLIQUE A COMMENCÉ

L'enquête publique a débuté le 27 novembre. Elle se terminera le 4 janvier. Le dossier complet est disponible sur le site internet de la CCB mais aussi au siège de la CCB. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues en mairie de La Grave le 14 décembre de 9 h à 12 h ; en mairie du Monétier-les-Bains le 14 décembre de 14 h à 17 h ; en mairie de La Salle-les-Alpes le 21 décembre de 9 h à 12 h ; en mairie de Villard-Saint-Pancrace le 21 décembre de 14 h à 17 h ; en mairie de Saint-Chaffrey le 28 décembre de 9 h à 12 h ; en mairie de Montgenèvre le 28 décembre de 14 h à 17 h.

LES DIX ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Dix associations partageant les mêmes inquiétudes concernant le développement urbain, économique et touristique du Briançonnais. Société alpine de protection de la nature, Association d'étude et de sauvegarde de la vallée de Cervières, Arnic montana, Club alpin français de Briançon, Centre briançonnais de géologie alpine, Syndicat national des accompagnateurs en montagne 05, Mountain Wilderness, Ligue pour la protection des oiseaux, Collectif pour la vallée de Cervières, France Nature Environnement 05 ont co-signé un communiqué pour exprimer et expliquer leurs craintes

La CCB répond point par point à ses détracteurs

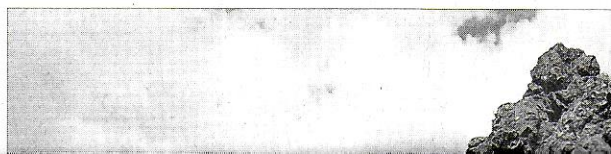
Débuté en 2013, le travail sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) a donné lieu à une trentaine de réunions de concertation. "Le collectif nature a

et le Scot prévoit de réduire de près de 30 % la consommation d'espace par rapport aux 15 dernières années".

Artificialisation

agricole. Aussi, le Scot désigne les secteurs qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans les PLU".

Privilégier la voiture



La CCB répond point par point à ses détracteurs

Débuté en 2013, le travail sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) a donné lieu à une trentaine de réunions de concertation. "Le collectif nature a pu s'exprimer tout comme d'autres partenaires", précise la CCB. Qui rappelle également que "le Scot n'a pas pour vocation de définir une réglementation à la parcelle. Il propose des grandes orientations pour le territoire. Il ne peut pas se substituer aux Plans locaux d'urbanisme, Programmes locaux de l'habitat, etc", et qui a accepté de répondre point par point aux récriminations portées par les associations de défense de la nature.

Urbanisation surestimée ?

"Le Scot prévoit d'utiliser en priorité les espaces disponibles ou à réhabiliter dans le tissu urbain existant,

et le Scot prévoit de réduire de près de 30. % la consommation d'espace par rapport aux 15 dernières années".

Artificialisation de la montagne ?

"Le projet de l'Aravet 2000, comme les projets du Rocher de l'aigle et du Vallon de la Vachette ne sont pas inscrits dans le Scot. Ce sont des projets futurs qui ne sont mentionnés dans le Scot qu'à titre indicatif et qui nécessiteront des études nouvelles (environnementales, techniques et économiques). Le Scot devra être modifié en conséquence".

Manque de protection des zones agricoles ?

"Un travail a été conduit avec la chambre d'agriculture et la Safer pour connaître la situation et localiser les terres à fort potentiel

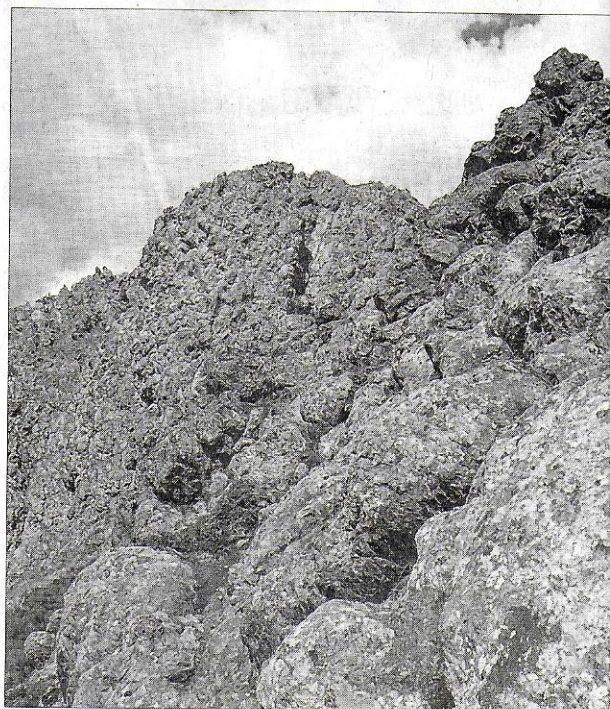
agricole. Aussi, le Scot désigne les secteurs qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans les PLU".

Privilégier la voiture individuelle ?

"Le Scot fixe des objectifs ambitieux en termes de déplacement puisqu'il prévoit que les transports en commun représentent 15 % des déplacements en 2030, contre 2 % aujourd'hui. Pour concrétiser cet objectif, il est prévu de conditionner le développement urbain à l'extension du réseau de transport ; et de travailler sur l'unification des réseaux de transport en commun".

Protection du Chenaillet ?

"Le Scot identifie le projet de périmètre géologique du Chenaillet car il constitue une spécificité géologique indéniable qu'il convient de protéger".



Le Chenaillet fait partie des sites qui cristallisent les désaccords.

Archives Le DL